

## IL SE TIENDRA CE MATIN

## Le Conseil des ministres reprend ses réunions

Le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, présidera aujourd'hui mardi 13 février 2007 un Conseil des ministres des plus chargés.

Un conclave de l'exécutif intervenant deux mois et 17 jours après le dernier Conseil des ministres qui s'est tenu le dimanche 26 novembre 2006, consacré notamment à l'adoption des codes civil et de procédure civile et administrative amendés.

A l'ordre du jour de la session d'aujourd'hui du Conseil des ministres, pas moins de 13 projets de lois et de décrets présidentiels focalisant essentiellement

sur le secteur de l'énergie et l'éducation.

Ainsi, le Conseil devrait examiner et adopter un projet de loi modifiant et complétant la loi n°01-10 du 3 juillet 2001 portant loi minière, présenté par le ministre de l'Energie et des Mines, Chakib Khellil.

Ce texte, dont l'avant-projet avait été adopté en Conseil de gouvernement, le 10 janvier dernier, a pour objet d'adapter le dispositif législatif en vigueur dans le but de conférer aux walis territorialement compétents les prérogatives d'octroi des autorisations d'exploitation des carrières et sablières après avis des deux

agences minières et des services habilités de la wilaya.

Le secteur des hydrocarbures sera également abordé puisque quatre projets de décrets présidentiels seront présentés et avalisés. Les deux premiers textes concernent l'approbation de contrats pour la recherche, l'exploitation et l'exploitation des hydrocarbures, conclus à Alger le 18 mars 2006 entre l'Agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (Alnafit) et Sonatrach Spa, permettant d'avancer dans la mise en œuvre de la nouvelle loi relative aux hydrocarbures. Les deux autres textes portent sur l'approbation de l'avenant n°1 au contrat du 13 octobre 2001 pour la recherche, l'appréciation et l'exploitation des hydrocarbures, sur le périmètre dénommé Ledjmet (Bloc 405 b), conclu entre Sonatrach et la société canadienne Calgary Petroleum Ltd, ainsi que sur l'approbation de l'avenant n°2 au contrat du 28 février 2001 pour la recherche, l'appréciation et l'exploitation des hydrocarbures, sur le périmètre dénommé «Ferkane» (Bloc 126), conclu entre Sonatrach et la société

Gulf Keystone Petroleum Algeria Ltd. Les autres points au menu de ce conclave présidentiel concernent l'éducation nationale, l'enseignement supérieur et la formation et enseignement professionnels.

Ainsi, le Conseil des ministres devrait examiner et adopter un projet de loi portant loi d'orientation sur l'éducation, présenté par le ministre de l'Education nationale, Boubekeur Benbouzid.

Egalement, il s'agira d'examiner un projet de loi modifiant et complétant la loi n° 99-05 du 4 avril 1999, modifiée et complétée, portant loi d'orientation sur l'enseignement supérieur, ainsi qu'un projet de loi modifiant et complétant la loi n°98-11 du 22 août 1998 portant loi d'orientation et de programme à projection quinquennale sur la recherche scientifique et le développement technologique. De même, un projet de loi portant loi d'orientation sur la formation et l'enseignement professionnels sera présenté aujourd'hui pour aval présidentiel.

**Les incompatibilités de fonctions également au menu**

D'autre part, cette ses-

sion devrait faire le point sur les grands projets du secteur des travaux publics, dont certainement le méga projet de l'auto-route Est-Ouest, ainsi que sur le plan national d'orientation relatif aux grands infrastructures hydrauliques, relativement au projet de filialisation de l'exploitation des grands aménagements hydrauliques. Par ailleurs, le secrétaire général du gouvernement aura à présenter un projet d'ordonnance relative aux incompatibilités attachées à certains emplois et fonctions, thème du Conseil de gouvernement tenu le 6 février dernier.

Ce projet d'ordonnance a pour objet de définir les incompatibilités et les obligations particulières attachées à certains emplois et fonctions, ainsi que des sanctions pénales à l'encontre des contrevenants, afin de prévenir toute situation susceptible de porter préjudice aux intérêts de l'Etat.

Les mesures prévues par ce dispositif législatif s'appliquent aux titulaires des emplois d'encadrement et de fonctions supérieures de l'Etat, que ce soit pendant ou après la cessation de leur activité, et qui ont exercé dans le secteur public, à savoir les institutions et administrations publiques, les établissements publics, les entreprises publiques économiques ainsi que les autorités de régulation ou tout autre organisme assimilé assurant des missions de régulation, de contrôle ou d'arbitrage.

Au-delà de la pertinence des points abordés, il sera également intéressant d'essayer de cerner l'appréciation du président de la République quant aux controverses politiques en cours, notamment celle du réaménagement de l'instance exécutive, prôné par le secrétaire général du FLN, Abdelaziz Belkhadem, de surcroît chef de gouvernement.

Chérif Bennaceur

### TRANSPORT DES ETUDIANTS DE LA WILAYA D'ALGER

## Retour au système public ?

Lors de la réunion aujourd'hui du Conseil des ministres, il sera également question du transport des étudiants de la capitale. En effet, une communication sur les conditions et modalités d'acquisition de 300 bus pour le transport étudiant de la wilaya d'Alger, y sera présentée. Une initiative présidentielle, déjà abordée en Conseil de gouvernement le 6 février dernier, mais qui soulève une certaine interrogation. Serait-il question, en effet, du retour au système public de transport étudiant, mettant un terme à la pratique de la sous-traitance de bus privés par l'Office national des œuvres universitaires (Onou) ?

C. B.

### CHERTE DES PRODUITS HALIEUTIQUES

## Les intermédiaires noient le poisson

Trop d'intermédiaires et pas assez de contrôle de la filière de la pêche. Résultat : poissons et crustacés se retrouvent rarement dans nos assiettes.

Un constat amer dressé, hier, par le directeur général de la Chambre algérienne de la pêche et d'aquaculture, Toufik Rahmani, en marge de la conférence de presse tenue sur le 3<sup>e</sup> Salon international de la pêche et de l'aquaculture. Selon le ministère de la Pêche et des Ressources halieutiques, la consommation actuelle par habitant et par an est de 4,58 kg alors que le seuil minimal recommandé par l'Organisation mondiale de la santé est de 6,2 kg par habitant et par an.

«Les ressources halieutiques existent mais le problème réside dans leurs commercialisations», souligne en substance ce responsable. La solution : l'organisation du circuit de commercialisation du point de départ, à savoir la pêche de gros jusqu'au détaillant.

«Il faut un contrôle plus rigoureux pour éviter les multiples intermédiaires inutiles. C'est cela qui conduit à la cherté des produits de la mer», a-t-il encore expliqué.

Toufik Rahmani affirme que le prix du produit est multiplié par 3 ou 4 fois. Il cite comme exemple qu'une caisse de sardines de 20 kilos est

vendue entre 300 et 400 DA.

Ce qui fait que le prix de kilo oscille entre 15 et 20 DA alors qu'au marché, il est cédé entre 120 et 130 DA. «L'Etat a mis le paquet pour l'acquisition de nouveaux outils. Ainsi, la production halieutique augmente, mais paradoxalement les prix aussi. Ce qui est inconcevable», a-t-il encore argumenté.

Selon le ministère de la Pêche et des Ressources halieutiques, la production annuelle est d'environ 130 000 tonnes constituée à 80% de petits pélagiques (sardine, anchois) et la moyenne d'exploitation est de 2,2 millions d'hectares sur l'ensemble de la superficie sous juridiction nationale estimée à 9,5 millions d'hectares.

A noter qu'une aquaculture naissante avec une production avoisinant les 500 tonnes.

Par ailleurs, le 3<sup>e</sup> Salon international de la pêche et de l'aquaculture (Sipa) qui devra se tenir du 16 au 19 avril prochain, est organisé par la Chambre algérienne de la pêche et de l'aquaculture en collaboration avec la Safec.

Le 2<sup>e</sup> Sipa a vu la participation de 125 entreprises de 15 nationalités. Des protocoles de partenariat ont été concrétisés entre les entreprises algériennes et étrangères dans divers secteurs de la filière, notam-

ment la construction navale et l'équipement.

Pour cette prochaine édition, 20 pays y participeront dont le Japon, l'Afrique du Sud, la Chine, l'Italie et l'Espagne. Plus de 700 visiteurs sont attendus durant ces trois jours. Pour la DG de la Chambre nationale de pêche et d'aquaculture, «c'est l'occasion de faire le point sur les réalisations faites dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture et de créer un espace de concertation scientifique et commerciale».

Les opérateurs seront ainsi bien assistés. Il note que des protocoles d'accord et d'affaire seront aussi prévus pour promouvoir le développement de toutes les activités de la pêche, dont la construction des bateaux et leurs réparations. La Chambre nationale de pêche et d'aquaculture organisera également des rencontres bilatérales entre les professionnels et des rencontres groupées inter-pays avec la Tunisie, l'Espagne et l'Italie.

En parallèle de la tenue du salon, des journées scientifiques sont prévues avec comme thèmes, entre autres, la construction navale et la traçabilité des produits de la mer. Enfin, un programme de dégustation a été concocté avec comme produit phare le poisson d'eau douce.

Meriem Ouyahia

### BOUMERDES

## Hommage à l'écrivain Rachid Mimouni

La direction de la culture de la wilaya de Boumerdes a organisé un hommage au grand écrivain que fut Rachid Mimouni, décédé un 12 février 1995 en exil au Maroc. Des intellectuels et écrivains de renom, notamment Waciny Laredj, le professeur Maougal Lakhdar, les écrivains Zitouni Ahmed et Abdelhamid Bouraoui, le dramaturge Omar Fetmouche et d'autres personnalités de la culture ont effectué le déplacement jusqu'à la maison de la culture de la ville de Boumerdes, qui porte le nom de l'écrivain et qui fait face au fameux Rocher-Noir, pour apporter des témoignages élogieux sur l'œuvre grandiose du fils de Boudouaou. On a remarqué la présence de la veuve de l'écrivain à cette cérémonie. Mme Djenasse, conseillère au ministère de la Culture, qui a dirigé, dans la matinée, un mini-colloque sur l'auteur du *Le Fleuve détourné*, a déclaré : «Mimouni a vécu en paysan colonisé, sa littérature se confond avec son pays. Elle lui a permis de rester en contact avec la société algérienne. Il voulait rompre avec l'exil et revenir au pays pour vivre d'autres printemps mais il est revenu dans un cercueil. Il est toujours resté fermé dans ses convictions.» Waciny Laredj a déploré le retard mis pour la reconnaissance du talent de l'écrivain et la justice de ses écrits qui dérangeaient les gardiens du temple bien installés dans le confort de la léthargie intellectuelle : «Nous ne devons pas être les assassins des mémoires», dit-il. Par la suite, l'orateur a essayé d'analyser à ceux qui portent la controverse aussi stérile et qu'inutile sur l'écriture en langue française dans notre pays avant de lancer une flèche à Tahar Ouetta qui a, selon lui, accusé Mimouni d'avoir puisé son inspiration dans son roman les *Chouhadas* reviennent cette semaine pour écrire *Le fleuve détourné*. «Lui aussi aurait donc lu Balzac avant d'écrire ce roman», ironisait l'orateur pour préciser ensuite que la similitude des messages dans les œuvres littéraires n'impliquait pas nécessairement le plagiat. Le professeur Maougal s'est attaqué pour sa part à une partie des intellectuels français et la droite revancharde de l'Hexagone qui avaient saisi l'occasion de la parution du livre *Le fleuve détourné* au début des années 1980 pour se livrer à des manipulations et à des travestissements avant de déclencher une campagne anti-algérienne. A suivre cette intervention Mimouni a été le précurseur du débat sur le devoir de mémoire. Nous reviendrons plus longuement sur ces interventions fort intéressantes.

Abachi L.